

N° 2025-006

**CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LOCAUX  
A LA FRANCE SERVICES POUR LA MISSION LOCALE JEUNES**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que la Mission Locale Jeunes Albertville Tarentaise (MLJAT) assure des missions de service public pour permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui entravent leur insertion professionnelle et sociale.

Le Président expose que les services à la population constituent un facteur essentiel à la qualité de vie et au maintien de la cohésion sociale. Il ajoute que l'organisation et la gestion de la France Services des Versants d'Aime est portée par la Communauté de Communes les Versants d'Aime.

La proximité et l'accessibilité des jeunes pour les temps de permanence mensuelle de la MLJAT sont d'importance stratégique. Le choix de l'emplacement de la tenue de ces permanences dans les locaux de la France Services est un facteur essentiel afin de garantir la visibilité et la facilité d'accès des jeunes.

La présente convention, définit les modalités de mise à disposition d'une salle permettant des temps de permanence mensuelle à la Mission Locale Jeunes par la Communauté de Communes les Versants d'Aime.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat annexé,

Considérant la demande de la Mission Locale Jeunes Albertville Tarentaise de donner plus de visibilité au lieu d'accueil des jeunes du territoire.

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux de la France services des Versants d'Aime.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTEISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX